

Conditions générales d'utilisation et de vente

Entre l'association Aïkido Paris Temple, sise à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de l'arrondissement Paris Centre, Boîte aux Lettres 59, 5 rue Perrée 75003 Paris, enregistrée auprès la Préfecture de Police de Paris sous le no W751224411, représentée par M. Sébastien Bernard, en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes (L'association peut être jointe par email directement à l'adresse info@aikidotemple.org ou via le formulaire de contact accessible sous l'onglet « Dojo/Association » du site www.aikidotemple.org), ci-après dénommée l'« **association** »

d'une part,

et

la personne physique ou morale procédant à l'achat de services ou produits de l'association destinés à elle-même ou à celle qu'elle représente pour laquelle elle détient l'autorité tutélaire ou parentale, ci-après dénommée l'« **adhérent** » ou la personne physique ou morale procédant à l'achat de services destinés à elle-même ou à celle qu'elle représente pour laquelle elle détient l'autorité tutélaire ou parentale, ci-après dénommée le « **pratiquant extérieur** »

d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément à son objet, l'**association** enseigne, pratique et développe l'Aïkido. A ce titre, l'**association** est éditeur de produits et de services à destination exclusive de ses **adhérents** et de services à destination de ses **adhérents** et de **pratiquants extérieurs** dans le seul but de se conformer à son objet et d'assurer son fonctionnement. Les services et les produits sont commercialisés par l'intermédiaire de son site Internet (<https://www.aikidotemple.org/>). Les listes et les descriptifs des biens et services proposés par l'**association** peuvent être consultés sur le site susmentionné. Devient **adhérent**, tout acheteur de formule d'adhésion et seuls les **adhérents** peuvent acheter des produits.

Article 1 : Objet et dispositions générales

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de produits et services proposés par l'**association**. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV) s'appliquent à toutes les ventes de produits et services, effectuées au travers du site internet de l'**association**. Elles sont partie intégrante du contrat entre l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** (ou leur représentant légal dans le cas d'**adhérent** ou **pratiquant extérieur** mineur) et l'**association**. L'**association** se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGUV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGUV sont consultables sur le site Internet de l'**association** à l'adresse suivante : <https://www.aikidotemple.org/> ou lors de la validation de la commande. L'**association** s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher et un clic de validation. Par ce dernier, l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** (ou leur représentant légal dans le cas d'**adhérent** ou **pratiquant extérieur** mineur) déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois

françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par l'association constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 2 : Prix

Les prix des produits et services vendus au travers du site Internet sont indiqués en euros hors taxes et précisément déterminés sur les pages de descriptifs des produits et services. Ils sont également indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles) sur la page de commande des services et sur celle des produits. Les prix des produits et services vendus incluent une livraison au lieu de pratique (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris) ou dans tout autre lieu clairement défini dans leur descriptif. Toute livraison à une autre adresse ne peut résulter que d'un accord exprès de l'**association**. En tous les cas, tout frais supplémentaire d'expédition ou de livraison à une autre adresse que celles susmentionnées est à la charge de l'**adhérent** ou du **pratiquant extérieur**. L'**association** se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir. Les frais de télécommunication nécessaires à l'accès au site internet de l'association sont à la charge de l'**adhérent** ou du **pratiquant extérieur**.

Article 3 : Conclusion du contrat en ligne

L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** doit suivre une série d'étapes spécifiques à chaque service ou produit offert par l'**association** pour pouvoir réaliser sa commande. Toutefois, les étapes décrites ci-après sont systématiques :

- Information sur les caractéristiques essentielles du service ou du produit ;
- Choix du service ou du produit, le cas échéant de ses options et indication des données essentielles de l'**adhérent** ou du **pratiquant extérieur** (identification, adresse, etc...) ;
- Acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ;
- Vérification des éléments de la commande et, le cas échéant, correction des erreurs ;
- Suivi des instructions pour le paiement, et paiement des services ou produits ;

L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** reçoit alors un accusé de réception confirmant la commande et son délai de livraison, et permettant l'édition de la facture. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Ventes sont disponibles en permanence sur le site internet de l'association (<https://www.aikidotemple.org/>) et sont également consultables lors de la validation de la commande. Les produits et les services vendus sont livrés au lieu de pratique (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris) ou dans tout autre lieu clairement défini dans leur descriptif. Aux fins de bonne réalisation de la commande, et conformément à l'article 1316-1 du Code civil, l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** s'engage à fournir ses éléments d'identification vérifiables. L'**association** se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Article 4 : Services (formules d'adhésion et stages ou cours payants)

Les caractéristiques essentielles des services (formules d'adhésion et stages ou cours payants) et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'**adhérent** ou du **pratiquant extérieur** sur le site Internet de l'**association**. L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** atteste avoir été informé en détail du contenu des services et de leur mise en œuvre ainsi que des modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. L'**association** s'engage à honorer la commande de l'**adhérent** ou du **pratiquant extérieur** dans la limite du descriptif du service proposé uniquement. En cas de modification du service offert, l'**association** en informe l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur**. Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Conformément à la loi

française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des services offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. La durée de validité de l'offre des services ainsi que leurs prix est précisée sur le site Internet de l'**association**, ainsi que la durée minimale des contrats proposés lorsque ceux-ci portent sur une fourniture continue ou périodique. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiqué). Toute formule d'adhésion souscrite après la séance découverte offerte (cours d'essai gratuit) est due et non-remboursable dès lors que l'**adhérent** participe ultérieurement à au moins un cours ou séance d'entraînement. Tout stage ou cours payant auquel participe l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** est dû et non-remboursable. Toute réclamation ou rétractation doit se conformer à la procédure décrite à l'**Article 11 : Réclamations et rétractations**.

Article 5 : Produits

Les caractéristiques essentielles des biens et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'**adhérent** sur le site Internet de l'**association**. L'**adhérent** atteste avoir reçu un détail des frais de livraison ainsi que les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. L'**association** s'engage à honorer la commande de l'**adhérent** dans la limite des stocks de produits disponibles uniquement. A défaut, l'**association** en informe l'**adhérent**. Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Conformément à la loi française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des produits offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. La durée de validité de l'offre des produits ainsi que leurs prix est précisée sur le site Internet de l'**association**, ainsi que la durée minimale des contrats proposés lorsque ceux-ci portent sur une fourniture continue ou périodique de produits. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiqué). Conformément aux dispositions légales en matière de conformité et de vices cachés, l'**association** échange ou rembourse les produits défectueux ou ne correspondant pas à la commande. L'échange ou le remboursement lors de la livraison peut être demandé de la manière suivante :

- l'**adhérent** vérifie lors de la livraison au lieu de pratique (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris) la conformité du produit livré par rapport à sa commande avec l'aide et les conseils de l'**association**, et valide ou pas celle-ci
 - le fait que l'**adhérent** utilise le produit lors de la séance d'entraînement suivant immédiatement la livraison ou emporte le produit avec lui après celle-ci vaut validation de la conformité du produit par rapport à sa commande et abandon du droit de rétractation
 - si l'adhérent ne valide pas la conformité du produit par rapport à sa commande lors de la livraison, l'**association** convient alors avec l'**adhérent** du remplacement du produit et du délai de mise en œuvre de celui-ci en fonction de la disponibilité en stock ou du délai d'approvisionnement fournisseur. Dans le cas où le délai d'approvisionnement du produit de remplacement dépasse trente (30) jours à compter de la constatation de la non-conformité, l'**adhérent** peut demander et obtenir que l'**association** annule sa commande et procède à son remboursement dans un délai n'excédant pas quatorze (14) jours si celle-ci a déjà été payée.
- dans le cas où la défectuosité ou la non-conformité n'a pu être constatée lors de la livraison, la procédure décrite à l'**article 11 Réclamation et rétractation** s'applique de plein droit.

Article 5 : Clause de réserve de propriété

Les produits demeurent la propriété de l'**association** jusqu'au complet paiement du prix.

Article 6 : Modalités de livraison

Les produits et services sont livrés au lieu de pratique de l'**association** (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris), ou dans tout autre lieu clairement défini dans leur descriptif, dans les délais indiqués dans le mail de confirmation de commande. Si le produit n'est plus disponible en stock, l'**association** informe l'**adhérent** du délai d'approvisionnement fournisseur et du nouveau délai de livraison conséquent. Dans le cas où le délai d'approvisionnement du produit dépasse trente (30) jours à compter de la commande, l'**adhérent** peut demander et obtenir l'annulation de sa commande et, si le paiement a déjà été effectué, son remboursement dans un délai n'excédant pas quatorze (14) jours. En cas de retard de livraison, l'**adhérent** dispose de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions et modalités définies à l'Article L 138-2 du Code de la consommation. L'**association** procède alors au remboursement du produit dans les conditions de l'Article L 138-3 du Code de la consommation. L'**association** met à disposition un point de contact téléphonique (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) indiqué dans l'email de confirmation de commande afin d'assurer le suivi de la commande. L'**association** rappelle qu'au moment où l'**adhérent** prend possession physiquement des produits, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui sont transférés. Il appartient à l'**adhérent** de notifier l'association de toute réserve sur le produit livré.

Article 7 : Disponibilité et présentation

Les commandes seront traitées dans la limite des stocks disponibles de l'**association** ou sous réserve des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d'indisponibilité d'un article pour une période supérieure à trente (30) jours ouvrables, l'**adhérent** est immédiatement prévenu par l'**association** des délais prévisibles de livraison. La commande de cet article peut dans ce cas être annulée sur simple demande. L'**adhérent** peut alors également demander un avoir pour le montant de l'article ou son remboursement s'il a déjà été payé.

Article 8 : Paiement

Le paiement est exigible immédiatement à la commande, y compris pour les produits en précommande. L'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** peut effectuer le règlement en ligne par carte bancaire, par virement bancaire ou en espèces. Une fois le paiement remis par l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur**, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations.

Article 9 : Délai de rétractation

Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ». « Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services ». En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal susmentionné :

- seul le prix de la formule d'adhésion vendue est remboursé pour autant que l'**adhérent** n'ait participé à aucun cours (ou séance d'entraînement) suivant le cours d'essai gratuit (ou séance découverte)

et, ou

- seul le prix du stage ou cours payant acheté est remboursé pour autant que l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** n'ait pas participé au dit-stage ou cours payant si celui-ci a eu lieu avant la fin du délai de rétractation

et, ou

- seul le prix des produits achetés sera remboursé, les frais de retour restant à la charge de l'**adhérent**. Les retours des produits sont à effectuer dans leur état d'origine, complets (emballage, accessoires, notice, etc...), sans avoir été utilisés après livraison, et sans lavage, de sorte qu'ils puissent être recommercialisés à l'état neuf. Ces produits doivent être accompagnés d'une copie du justificatif d'achat.

Toute rétractation doit se conformer au présent article et à la procédure décrite à l'**Article 11 : Réclamations et rétractations**.

Article 10 : Garanties des biens vendus

Conformément à la loi, l'**association** assume trois garanties :

- d'usage et de durée raisonnable des produits vendus
- de conformité à la description des services ou produits faite sur le site internet de l'association et aux déclarations de cette dernière
- et relative aux vices cachés des produits

L'**association** rembourse partiellement ou complètement l'**adhérent ou le pratiquant extérieur** ou échange les produits et services apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande effectuée. Toute rétractation doit se conformer au présent article et à la procédure décrite à l'**Article 11 : Réclamations et rétractations**.

L'**association** rappelle que l'**adhérent** :

- dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir auprès de l'**association**
- qu'il peut choisir entre le remplacement et la réparation du bien sous réserve des conditions prévues par l'article apparemment défectueux ou ne correspondant pas
- qu'il est dispensé d'apporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant sa délivrance
- que ce délai, dans le cas de bien vendu d'occasion, est ramené à six (6) mois
- que l'**adhérent** peut également faire valoir la garantie contre les vices cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente (dispositions des articles 1644 du Code Civil).

Article 11 : Réclamations et rétractations

Conformément à la loi française, et le cas échéant, l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** peuvent faire valoir leurs droits à réclamation auprès de l'**association**. La procédure décrite ci-après s'applique à tous les cas de figure sans restriction aux seuls articles précédents.

- En premier lieu, l'**adhérent** ou le **pratiquant extérieur** contacte et informe l'**association** (membres du bureau ou administrateurs) directement lors d'un cours, ou par téléphone (06.89.95.30.22), ou par mail (info@aikidotemple.org), de l'objet de sa réclamation dans les délais les plus brefs.
- L'**association** établit alors un appel en rétractation-réclamation reprenant l'identité du requérant et l'objet de la réclamation, ainsi que sa date de signalement, qu'elle envoie par mail ou remet en mains propres à l'adhérent ou au pratiquant extérieur. L'appel en réclamation est à valider par ce dernier dès sa réception (daté, signé et indiquant la mention « Lu et approuvé » de la main du requérant), celui-ci gardant la possibilité d'y apporter toute

rectification avérée, et à remettre à l'**association** en mains propres ou par mail (info@aikidotemple.org). Conformément aux dispositions légales, le formulaire-type de rétractation-réclamation est annexé aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente. Il peut être également directement complété par l'adhérent ou le pratiquant extérieur requérant et remis en mains propres ou par mail (info@aikidotemple.org) à l'association, la date de remise ou de réception faisant alors office de date de signalement si le premier point de la présente procédure n'a pas été mis en œuvre.

- A réception du formulaire, l'association propose au requérant un mode de résolution de la réclamation incluant et détaillant étape par étape les vérifications d'usage, les constatations faites ou à faire et la valorisation de la réparation. L'adhérent ou le pratiquant extérieur, s'il accepte le process de résolution, valide et marque son accord à chacune des étapes proposées.
- Si la réclamation porte sur un service vendu (formule d'adhésion ou stage ou cours payant), l'association vérifie, et rectifie si besoin en apportant la preuve, la réclamation de l'adhérent ou du pratiquant extérieur, mais seuls :
 - le droit à rétractation de l'adhérent ou du pratiquant extérieur permet le remboursement complet du dit-service dans les conditions prévues et décrites à l'**Article 9 : Délai de rétractation**. Si l'adhérent a participé à au moins un cours ou séance d'entraînement suivant le cours d'essai gratuit (séance découverte) et avant le terme du délai de rétractation, la formule d'adhésion est remboursée diminuée de 100,- (cent) euros correspondant à la valeur des frais de traitement de la formule d'adhésion choisie

ou

- une non-conformité par rapport au descriptif donne droit au remboursement partiel du dit-service dans les conditions suivantes :

$V_r = (V_{nc} \times P_s / 100) - (100,-)$ pour les formules d'adhésion

ou

$V_r = (V_{nc} \times P_s / 100) - (1/5 \times P_s)$ pour les stages ou cours payants

où

V_r = la valeur du remboursement

V_{nc} = la valeur de la non-conformité sur une échelle de 1 à 100 (1 pour une non-conformité représentant au moins 1% de la valeur de la prestation de service et 100 pour une non-conformité représentant plus de 99% de la valeur de la prestation de service) qui se calcule en tenant compte :

- de la valeur intrinsèque de la non-conformité par rapport à la valeur de la prestation de service (exemple : 1 cours par semaine supprimé sur les 36 semaines de cours dues représente une $V_{nc} = 33$)
- de la valeur de la non-conformité par rapport au besoin de l'adhérent (exemple : si le cours supprimé est celui du mercredi et que l'adhérent requérant n'y participe habituellement qu'un mercredi sur deux, $V_{nc} = 33 \times \frac{1}{2} = 16,5$)
- de la durée dans le temps de la non-conformité (exemple : la suppression du cours du mercredi a duré 12 semaines pendant lesquelles l'adhérent y aurait participé un mercredi sur deux représente une $V_{nc} = 33 \times \frac{1}{2} \times 12/36 = 5,5$)
- des mesures de compensation de la non-conformité mises en place par l'association (exemple : la suppression du cours du mercredi a duré 12 semaines pendant lesquelles l'adhérent y aurait participé un mercredi sur deux, mais l'association a fait cours le mercredi pendant 6 semaines de congés scolaires hors période de la non-conformité, représente une $V_{nc} = 33 \times \frac{1}{2} \times (12 - 6)/36 = 2,75$)

Ps = le prix de la prestation de service souscrite par l'adhérent ou le pratiquant extérieur

100,- = 100,- (cent) euros correspondant à la valeur des frais de traitement de la formule d'adhésion choisie

1/5 = coefficient valorisant les frais de traitement des inscriptions au stage ou cours payant choisi

Exemple : lorsqu'un adhérent ou un pratiquant extérieur paie et participe à un stage d'une valeur de 35,- euros organisé par l'association et que durant le stage pour une raison prévisible et non-irrésistible (hors cas de force majeure), l'association est amenée à supprimer 3 heures de cours sur les 6 normalement dues sans compensation notable, la valeur de remboursement (Vr) se calcule ainsi :

$$Vr = (Vnc \times Ps / 100) - (1/5 \times Ps) = (50 \times 35 / 100) - (1/5 \times 35) = 10,50 \text{ euros}$$

➤ Si la réclamation porte sur un produit vendu, l'**adhérent** retourne le ou les produits en mains propres au lieu de pratique de l'**association** (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris) lors des séances d'entraînement ou par voie postale à son siège (Aïkido Paris Temple - Maison de la Vie Associative et Citoyenne de l'arrondissement Paris Centre, Boîte aux Lettres 59, 5 rue Perrée 75003 Paris) dans les 14 jours suivant la date de la réclamation. Les frais de retour du ou des produits par voie postale sont à la charge de l'**adhérent**. Si le ou les produits sont retournés au-delà du délai de 14 jours susmentionné, la réclamation est alors considérée comme nulle et non avenue.

➤ A réception du ou des produits, l'**association** procède à la vérification de leur défektivité ou non-conformité par rapport à la commande, à leur état d'origine et à la réclamation. Dans tous les cas, le produit ne devra avoir subi aucune détérioration indépendante de la défektivité ou de la non-correspondance, ni modification.

L'**association** remet en mains propres ou par mail à l'**adhérent** le formulaire de rétractation-réclamation agrémenté du compte-rendu des constatations et déclenche alors le remboursement complet ou partiel des seuls produits pour lesquels la réclamation est justifiée dans un délai n'excédant pas quatorze (14) jours suivant le retour.

➤ les produits retournés considérés comme conformes à la commande ou non-défectueux ou ne respectant pas la procédure ici-décrite pour lesquels la réclamation est injustifié restent la propriété de l'**adhérent** et ne sont pas remboursés. Ce dernier a alors la possibilité de les récupérer au lieu de pratique de l'**association** (Carreau du Temple, dojo du Pou Volant – 2 rue Perrée 750003 Paris) dans un délai de 365 jours francs. Au-delà de ce délai, les produits considérés seront détruits.

➤ En tous les cas, seuls :

➤ le droit à rétractation de l'**adhérent** permet le remboursement complet du dit-produit dans les conditions prévues et décrites à l'**Article 9 : Délai de rétractation**

ou

➤ le défaut ou la non-conformité par rapport au descriptif ou le vice caché qui n'a pu être constaté lors de la livraison donne droit au remplacement ou remboursement complet ou partiel du dit-produit dans les conditions suivantes :

$$Vr = Vp \times (24 - Mu) / 24$$

où

Vr = Valeur de remboursement

Vp = Valeur du produit vendu

Mu = Nombre de mois révolu d'utilisation du produit après délivrance à raison d'au moins un cours ou séance d'entraînement par mois comptabilisé dans la limite des 24 mois suivant la livraison

Exemple : un an après sa livraison, la veste d'un aikido-gi se détériore sans raison apparente et résultante d'un mauvais usage rendant son utilisation totalement impropre à la pratique de l'Aïkido. Son propriétaire l'a utilisé au moins une fois par mois pendant 10 mois. La valeur de remboursement (Vr) se calcule ainsi :

$$Vr = Vp \times (24 - Mu) / 24 = 45,- \times (24 - 10) / 24 = 26,25 \text{ euros}$$

Dans le cas où la valeur de remboursement est égale à la valeur d'origine du produit, et si le délai d'approvisionnement du produit de remplacement dépasse trente (30) jours à compter de la constatation par l'**association** du défaut ou de la non-conformité, l'**adhérent** peut demander et obtenir que l'**association** procède à son remboursement dans un délai n'excédant pas quatorze (14) jours.

Article 12 : Cas d'urgence et soins sur blessure

Dans le cadre de la réalisation des prestations de services tels que cours ou stages et en cas d'urgence, l'adhérent ou le pratiquant extérieur autorise les secours à prendre toutes les mesures nécessaires à sa santé, selon les prescriptions du corps médical consulté. L'adhérent prend soin de signaler par écrit en fin de formulaire d'adhésion toute information utile telle que contraindication, allergie, traitement en cours, etc.).

Article 13 : Droit à l'image

Dans le cadre de la réalisation des prestations de services tels que cours ou stages, l'adhérent ou le pratiquant extérieur autorise l'association à utiliser toute image dans laquelle il apparaît, pour autant qu'elle soit en rapport avec les activités de celle-ci. L'association s'engage en retour à ne les utiliser que dans le but de promouvoir ses activités. Cette disposition est valable aussi bien pour les adhérents et pratiquants extérieurs majeurs que mineurs.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de l'**association**. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGUV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 15 : Force majeure

L'exécution des obligations de l'**association** au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. L'**association** avisera l'**adhérent** de la survenance d'un tel événement dès que possible.

Article 16 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 17 : Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'**adhérent** dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, l'**adhérent** consent à ce que l'**association** collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent contrat. En saisissant votre adresse email sur le site de l'**association**, l'**adhérent** recevra des emails contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des produits édités par l'**association** et de ses partenaires. L'**adhérent** peut se désinscrire à tout instant. Il lui suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de nos emails ou de contacter le responsable du traitement (l'**association**) par email (info@aikidotemple.org). L'**association** effectue sur son site un suivi de la fréquentation. Pour cela, l'**association** a recours aux outils Google habituels.

Article 18 : Clause limitative de responsabilité

Il est stipulé une clause limitative de responsabilité de l'**association** pour la réalisation de la prestation :

- au prix facturé des produits objets de la réclamation
- à zéro (0,-) euros dans le cas des services (formules d'adhésion) objets de la réclamation dès lors que l'**adhérent** a commencé à en bénéficier (présence en cours après séance découverte ou cours d'essai)

Article 19 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Paris, le 1^{er} septembre 2023,

Sébastien Bernard

Président

Aïkido Paris Temple



Formulaire-type de rétractation-réclamation

Date de signalement :

Identité du requérant :

Nom :

Prénom :

Tel :

Courriel :

Rétractation

Réclamation

Objet ou descriptif requête : (partie réservée au requérant)

Validation requérant :

A Paris, le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » du requérant :

A ce stade, le formulaire est à remettre en main propre ou par mail à l'association par le requérant.

Vérifications et constatations faites ou à faire : (partie réservée à l'association)

Proposition et process de résolution :

Pour l'association :

A Paris, le

Sébastien Bernard
Président